

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 14,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT.
6 heures.	12.1. au		27 pou.		
du mat.	dessus	68 deg.	3 lig.	Sud.	couvert
	de 0.		Pluie.		
Midi.	8. au	deg.	27 pou		
	dessus		lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	11 h.	7 h.	Pluie lune.		21
30 n.	86 m.	22 n.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.

Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, rue de Gaillon, n° 13, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

## Lyon, 14 mai 1838.

AVIS. — Une souscription en faveur des incendiés des Brotteaux est ouverte dans nos bureaux. — Nous publierons les noms des souscripteurs.

### INCENDIE DES BROTTÉAUX.

Une commission composée de MM. Arlés Dufour, Berthaud, Ardin, Garel, et de M. le curé des Brotteaux, a été chargée, par l'administration municipale de la Guillotière, de distribuer immédiatement les premiers secours aux victimes de l'incendie des Brotteaux.

Cette distribution se fera au domicile de M. Garel, près la place Louis XVI.

Ce secours est destiné à pourvoir aux besoins les plus pressants en attendant que des renseignements exacts et les souscriptions recueillies permettent d'élever les secours suivant les pertes éprouvées par chacun. Nous persistons à engager les dames à faire des quêtes à domicile, persuadés que ce moyen aurait les meilleurs résultats.

### SOUSCRIPTION POUR LES INCENDIÉS.

Sommes reçues par le maire de la Guillotière.

MM. Finielz, au nom de la loge du Parfait-Silence,	400 f. » c.
Arcis, Galliard et Co, négociants à Lyon,	50 »
Veuve Guérin et fils,	600 »
Pélessier, simple ouvrier en soie, aux Brotteaux,	1 50
L'administration des ponts sur le Rhône,	600 »
Lacour, entrepreneur, à la Guillotière,	2 »
Bévilard, bourrelier, id.	2 »
Quimpre, entrepreneur, id.	1 »
Laverrière-Trouilleux, id.	15 »
Poulaillon jeune et Humblot, négociants, à Lyon,	10 »
Rozier, employé à la mairie,	5 »
Un anonyme (décoré),	20 »
Un anonyme,	2 »
Kaffer, tailleur, rue Gentil,	1 »

### Dons en nature.

M <sup>mes</sup> Coirière, un paquet de hardes.	
Jullien, id.	
Polaillon, id.	
Kaffer, id.	
Basset, id.	

Nous apprenons que, dans sa séance du 13 du courant, la loge maçonnique d'Union et Confiance, de Lyon, a voté une somme de 200 fr. pour les malheureux incendiés des Brotteaux dans la nuit du 11 au 12. Cette somme sera immédiatement versée à la mairie de la Guillotière.

M. Sauzet est depuis plusieurs jours à Lyon. Comment a-t-il pu se décider à quitter Paris dans le moment où se débattaient les questions les plus graves de la session ?

On nous assure que M. Prunelle est en ce moment dans le département de l'Isère.

### AFRIQUE FRANÇAISE.

Il y a en France deux administrations destinées toujours à concourir au même but, et qui sont dirigées de telle sorte qu'elles ressemblent à deux rivales, et que l'une d'elles s'évertue à briser ce que l'autre a fait. Nous voulons parler de l'armée et de la diplomatie. Nul peuple, dans les temps modernes, n'a fait plus de conquêtes que le peuple français, nul n'y a renoncé avec plus de facilité. Si le caractère ardent et impétueux, si le courage rend nos soldats admirablement aptes à conquérir, il semble qu'une triste fatalité frappe d'aveuglement notre diplomatie qui ne sait rien conserver. Ces réflexions, qui se représentent naturelle-

### SOUS VERRÉ.

I.

« Monsieur le baron, la révolution française attend encore d'autres juges que vous et moi; vous parlez avec vos pardonnables rancunes de gentilhomme; mes préventions, si j'en ai, sont celles d'une femme sortie des rangs du peuple. Vous étiez l'ami d'un roi qui a été malheureux; mes sympathies ont été toutes pour la nation, qui a tant souffert en renversant la royauté. Laissons nos enfants frémir ou s'enthousiasmer au récit des drames de l'autre siècle, dont nous avons été spectateurs, acteurs peut-être. Pourquoi nous engager dans d'interminables querelles? Nous ne nous convertirons pas réciproquement: ce n'est pas à notre âge qu'on change d'opinion. »

C'est devant le général Latanaï, vieux soldat de Marengo, qu'entouraient en ce moment sa famille et une société nombreuse, que s'exprimait ainsi, sous les charmes d'une jolie villa tourangelles, une dame assez âgée.

Elle s'adressait à un petit homme coquettement vêtu, le baron de Waringen, qui venait d'attaquer notre première et sublime révolution avec une énergie plus fougueuse qu'on n'aurait pu l'attendre de ses soixante et douze ans bien sonnés.

Ce baron était né en Suisse, et on l'appelaient dans les environs le petit voltigeur de Louis XVI.

La vieille dame, que nous appellerons M<sup>me</sup> Beauval pour enlever son vrai nom, était d'une mise très-simple. C'était la veuve d'un conventionnel mort dans l'exil et la pauvreté, comme tant d'autres. Une petite rente que lui avaient léguée quelques parents, et le prix des leçons d'italien qu'elle donnait à la fille du général, lui permettaient de braver la misère; et cette excellente femme, qui avait été l'ami de M<sup>me</sup> Rolland, n'en racontait qu'avec plus de gâté des milliers d'anecdotes, toutes fort intéressantes, sur ses terribles contemporains. Elle avait eu de près et mesuré sans peur cette révolution; la tempête

ment toutes les fois que la France a quelques traités à faire, nous sont inspirées aujourd'hui par ce qui se passe en Afrique. Nous ne voulons pas parler de la cession de Constantine au bey Achmet; ce serait là un acte si impolitique que nous n'y pouvons croire.

Nous ne parlerons pas davantage du déplorable traité de la Tafna, par lequel notre diplomatie a élevé un ennemi que nos armes avaient abattu, et d'un vaincu nous a fait un redoutable rival. Nous passerons également sous silence la frauduleuse manière dont Abd-el-Kader exécute ce traité si avantageux pour lui, et comment il nous permet de prendre enfin possession de Bédidah, où à la vérité nous n'avons trouvé nulle résistance, car il n'y avait point d'habitants; par ses ordres secrets tout a fui dans les montagnes, jusqu'aux autorités établies par lui, ce qui laisse notre armée sans ressource, et sous la menace de continuelles attaques. Nous voulons seulement aujourd'hui signaler un fait d'une haute gravité et qui dévoile de grands projets que l'on n'a pas su prévoir et dont on ne saura pas empêcher l'accomplissement.

Pendant que nous occupons Bédidah abandonnée, et que nous plantons notre drapeau sur des maisons désertes, Abd-el-Kader expédie de Médéah, ville que nous lui avons donnée, un corps d'armée qui se dirige sans obstacle à travers la province de Constantine, et qui paraît destinée à poursuivre sa marche jusqu'à l'extrême frontière de Tunis. Partout son lieutenant El-Barcani fait reconnaître l'autorité de l'émir, et en son nom donne l'investiture aux chefs des tribus. Nous n'avons abattu Achmet que pour lui substituer Abd-el-Kader; de deux rivaux puissants il n'en reste qu'un seul qui réunira bientôt les forces de tous les deux, qui armera ses soldats avec des armes françaises, qui fera instruire ses bataillons par des officiers français, qui apprendra de nous comment on nous résiste, et le secret de nos triomphes; de nos succès.

Ainsi la diplomatie crée en Afrique une immense puissance qui sera toujours notre ennemie et qui grandira, lentement, dans l'ombre, s'appuyant sur la religion si puissante parmi des peuplades superstitieuses, se faisant un moyen des idées de patriotisme, exploitant les desirs de nationalité, jusqu'à ce qu'enfin elle opère une levée générale et nous écrase. En effet, nul point dont nous soyons assez maîtres pour séparer les Arabes, pour les empêcher de manœuvrer avec ensemble sur nos derrières. Ainsi, depuis l'extrême frontière de Tunis, point vers lequel se dirige l'expédition d'Abd-el-Kader, jusqu'à celle de Maroc que l'émir occupe, toutes les possessions françaises sont d'un côté bornées par la mer et de l'autre enveloppées dans un réseau de tribus pour la plupart hostiles, et dont les autres finiront par être entraînées par nos ennemis.

Ainsi tout le sang et tout l'or que la conquête d'Afrique nous a coûtés seront en pure perte; ainsi ces plaines si fertiles, ces belles provinces où vécut jadis si puissante la civilisation romaine dont on retrouve encore les traces, échapperont à nos mains, et nous ne retirerons de tant de peines, de tant de fatigues, de tant de sacrifices, que honte et défaites; ainsi le commerce, qui tourne ses regards de ce côté et y fonde tant d'espérances, se verra déçu et perdra ses avances; ainsi tant de colons qui auront porté en Afrique leurs pénates, verront leurs fortunes abandonnées au bon vouloir de nos ennemis. Heureux encore, si, toujours exposés à des escarmouches sans fin, à des guerres périlleuses, nous pouvons cependant, retranchés dans nos forts, conserver un littoral étroit, sans commerce avec l'intérieur, sans profit pour la France, et dans le but unique d'assurer la libre navigation des mers.

avait tout renversé autour d'elle, et elle n'avait pas désespéré du salut de son pays; elle avait pleuré sur le sort de tant de victimes, mais elle n'avait pas été plus femme que citoyenne.

Le baron vit bien que son impatience nuisait à la cause qu'il défendait; il comprit l'intériorité où le plaçait l'imperturbable sérénité de M<sup>me</sup> Beauval, et, en homme de cour, il se fit presque aussitôt un autre maintien.

« Madame a bien raison, dit-il; je suis un vieil enfant; je prends de l'humeur à propos de tous ces événements d'un siècle mort, comme si j'avais encore vingt-cinq ans. C'est qu'il y a d'étranges souvenirs, mes amis, et que ma mémoire trop fidèle me fait quelquefois franchir d'un seul bond l'espace qui nous sépare de ces temps orageux. Je n'ai pas toujours été heureux, et il y a dans ma vie un épisode que je ne me rappelle jamais sans une vive émotion. Si vous voulez venir demain dans ma retraite, là-bas, au Val-d'Enfer, après le dîner, je vous conterai cela. »

Chacun promit avec empressement de se trouver au Val-d'Enfer le lendemain. Le vieux baron déposa galamment un baiser sur la main de M<sup>me</sup> Beauval, et lui dit: « J'espère que vous serez au rendez-vous que vous donne un vieux garçon, et que vous ne craindrez pas la médisance. »

« Comptez sur moi, dit en riant la bonne dame; hélas! il y a trop long-temps que je ne la redoute plus! »

II.

Les maisons de campagne assises aux bords de la Loire sont les plus charmantes retraites qu'on puisse choisir, après une vie de fatigues. Les environs de Tours sont surtout délicieux. Nulle part la nature ne forme de plus mélancoliques contrastes, par sa jeunesse éternelle, avec les ruines de tous les âges qui se dressent çà et là, comme pour défier le temps, ou jonchent de leurs débris les plaines, le versant des collines et même le bord des chemins.

### RASSEMBLEMENT D'UN CORPS DE 30,000 HOMMES SUR LES FRONTIÈRES DE LA BELGIQUE.

Les journaux de Paris nous apprennent aujourd'hui à quels projets se rattache le prochain départ de quatre bataillons d'infanterie et de deux batteries d'artillerie de la garnison de Strasbourg.

On va former, dit-on, sur les frontières de la Belgique un corps de 30,000 hommes avec quarante-cinq pièces de canon, et le duc d'Orléans aura le commandement supérieur de cette armée d'observation.

Mais dans quel but ce rassemblement? que devra observer ce corps d'observation? C'est chose très-difficile à deviner, du moins si l'on ne cherche des motifs que dans les événements politiques qui pourraient donner lieu à des collisions militaires.

Est-ce par hasard l'affaire de Strassen, dont il n'est déjà plus question, qui va amener une complication sérieuse? — Mais à qui fera-t-on croire que les royautés européennes, qui, depuis huit années, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour le maintien de la paix, vont se déclarer la guerre à cause de l'enlèvement d'un drapeau dans un village de la Belgique? A qui fera-t-on croire que le gouvernement français, le plus pacifique de tous les gouvernements, va se prendre tout-à-coup d'une belle ardeur martiale, et vouloir finir à coups de canon le démêlé qui dure depuis sept années entre la Belgique et la Hollande, au moment même où le roi Guillaume se relâche de son obstination, au moment même où il a signé les fameux articles qu'il avait constamment repoussés jusqu'ici?

Il ne faut donc pas pousser la badauderie politique à ce point de s'alarmer parce que le ministère met des troupes en mouvement, et de croire que la paix générale et à tout prix soit plus compromise aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un mois.

Ce n'est pas le roi de Hollande qui est à craindre, on le sait bien, et il le sait bien lui-même aussi, et par sa propre expérience; ce n'est pas non plus le roi de Prusse qui nous menace, ni qui veut troubler par les désastres de guerre les derniers moments d'une vie dans laquelle il a fait un dur apprentissage du malheur. L'horizon n'est pas plus noir, la guerre n'est pas plus imminente, certes, non; il faudrait, pour cela, que nos hommes d'état eussent un autre tempérament, et ils ne cherchent pas aujourd'hui une collision qu'ils évitent depuis si long-temps.

Pourquoi donc alors cette nouvelle agitation? — Nous en trouvons un motif beaucoup plus simple dans les faits de notre politique intérieure: le gouvernement ne veut pas la conversion des rentes; il faut qu'il obtienne à la chambre des pairs une majorité contre cette mesure. Que faire? La majorité des pairs pourrait céder elle-même à la puissance de l'opinion, et s'associer au vote de la chambre des députés. Eh bien! le moyen de s'opposer est tout trouvé: le ministère démontrera l'inopportunité d'une pareille mesure au moment où l'Europe n'est pas tranquille; il a échoué à la chambre des députés, en évoquant devant elle la guerre civile qui déchire l'Espagne, et en lui laissant entrevoir la nécessité d'une intervention qui devait empêcher la conversion. Il faut donc frapper un coup plus fort: puisque les paroles ne suffisent pas, il y aura des faits; puisque l'Espagne n'a pas fait peur à la chambre des députés, la Belgique ou la Prusse feront peut-être peur à la chambre des pairs. Et comment pourrait-elle soulever la question de la conversion des rentes, comment pourrait-elle l'adopter, au moment où le gouvernement est obligé d'entasser 30,000 hommes sur les frontières de la Belgique?

Eh! mon Dieu! c'est là un moyen bien connu que le gouvernement a employé bien souvent depuis huit ans, toutes les fois qu'il voulait réussir. C'est la peur, toujours la peur, l'ignoble peur, qui devient son moyen d'attaque et de défense. Tantôt il fait intervenir les factions, les menées de l'esprit de parti; tantôt il appelle à son aide l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, tous les pays du monde. M. le ministre des finances n'est-il pas venu niaisement à la tribune de la chambre des députés lui dire qu'elle devait rejeter la conversion des rentes, parce que lui, ministre, entrevoit une crise en Amérique!

Ce sont des moyens usés, mais qui paraissent toujours bons, car ils réussissent toujours dans les circonstances.

C'est dans un des sites pittoresques voisins de cette riante ville que s'élevait, au haut d'un amphithéâtre séparé du fleuve par la levée, la jolie villa du baron de Waringen. Derrière cette élégante habitation était planté un petit parc anglais, où l'art, en multipliant les accidents et les obstacles sous les pas du promeneur, avait trouvé le secret de doubler le terrain. C'est sous les arbres et au milieu des bosquets sombres de ce parc, que le vieillard aimait à se recueillir au déclin du jour, et qu'il se complaisait dans une solitude que chacun avait ordre de respecter.

« Bastien, la clé du parc! » dit à son vieux domestique de confiance le baron, entouré de ses invités de la veille. Il avait fait jusque là les honneurs de sa maison avec une gâté charmante; il avait promené complaisamment au milieu de ses fleurs chéries le général et ses aimables visiteuses. Quand il entra dans le parc, son visage perdit cette sérénité radieuse, et tout son air prit une sorte de gravité que la compagnie crut devoir imiter. Après quelques détours, il se trouva en face d'un petit pavillon tout d'écorce et de mousse, percé de lucarnes en ogive.

« Pardonnez-moi le trouble où je suis, dit-il; il est plus fort que ma volonté. Je sais bien que c'est une faiblesse, mais les souvenirs ont une singulière puissance sur mon organisation. » En disant ces mots, il ouvrit la porte du pavillon, et fit signe d'entrer à tous ceux qui le suivaient.

On obéit.

Dans ce pavillon, on ne remarquait d'abord rien d'extraordinaire: quelques sièges de forme rustique y avaient été placés par Bastien; on ne voyait guère d'autres meubles. Seulement, dans un coin, sur une console également faite de bois rugueux et de mousse, les hôtes du baron aperçurent un objet assez bizarre: c'était un plateau qui supportait une paire de bottes à revers jaunes, souillées de boue sèche ou de poussière; un globe de verre les recouvrait, comme on eût fait d'un beau vase ou d'une pendule de prix. Cet appareil, cette précaution

Des mouvements militaires analogues à ceux de Strasbourg ont eu lieu déjà à Metz et à Nancy. Le *Courrier de la Moselle* n'en est pas plus étonné que nous-mêmes, comme on le voit par ces lignes qu'il publie :

**METZ, le 10 mai.** — Notre juste-milieu, qui a peut-être besoin d'appuyer dans l'esprit public ses répugnances contre la conversion des rentes, et à la chambre des pairs sa loi sur le crédit demandé pour les armées spéciales, recommence ses parades militaires de la fin de l'année dernière. Il est possible aussi qu'il ait compris la nécessité de distraire une partie de l'armée des préoccupations dans lesquelles la jette la fameuse ordonnance du 16 mars. Quoi qu'il en soit, nos troupes s'échelonnent de nouveau vers la frontière de Belgique. Avant-hier, dans la soirée, ordre est arrivé à Metz de faire partir, dans les quarante-huit heures, un certain contingent de troupes. Cet ordre est déjà en partie exécuté aujourd'hui.

Ce matin, en effet, un bataillon du 50<sup>e</sup> est parti pour Longwy et un bataillon du 51<sup>e</sup> pour Sedan.

Demain, 11 avril, un bataillon de chacun de ces régiments se mettra encore en marche pour chacune de ces destinations respectives.

Le 12, deux batteries d'artillerie, prises dans les 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> régiments, partiront, en outre, avec leurs munitions de guerre. Le régiment du génie doit fournir un complément à cette expédition.

On annonce, comme suite nécessaire de ce mouvement, la prochaine arrivée à Metz de six bataillons d'infanterie pris, par partie égale, dans les 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> de ligne et 14<sup>e</sup> léger, et de deux régiments de cavalerie, les 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de chasseurs, venant d'Epinal et de Sarreguemines.

On sait que nous croyons peu à la durée des velléités guerrières du juste-milieu; aussi ne serions-nous point étonnés que cette démonstration n'aboutit, comme la précédente, qu'à des résultats politiques que nous avons énoncés plus haut et à une surcharge de logements militaires pour les citoyens. Ce sont eux qui paient, en définitive, toutes ces roueries dont on amuse, par instants, l'humeur belliqueuse de la nation.

Voici ce que nous trouvons dans le *Patriote de la Meurthe* : Les bataillons de guerre du 15<sup>e</sup> de ligne en garnison à Nancy, et les escadrons de guerre du 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs en garnison à Epinal, viennent de recevoir l'ordre de se porter sur les frontières de la Belgique.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

Les mouvements de troupes continuent toujours; ils ont pour motif, ou plutôt pour prétexte, l'affaire de Strassen.

Nous nous sommes expliqués sur cette question; la raison de tout ce tapage militaire se trouve dans l'entêtement du ministère à faire rejeter le projet de loi sur la conversion. Non-seulement il ne fera pas la guerre à la Prusse, mais, au besoin, il ferait régner l'ordre dans le Luxembourg. Or, on sait ce que le gouvernement français entend par là.

Pense-t-on, par exemple, qu'il réponde à l'article suivant de la *Gazette d'Augsbourg* :

« On s'occupe beaucoup de négociations relatives à la Hollande et à la Belgique. Les trois grandes puissances sont d'accord sur ce point, savoir: que la Belgique ne doit plus prétendre à aucune concession nouvelle et qu'elle doit accepter les 24 articles. Dans le cas où elle n'y consentirait pas, elle serait exposée à se voir privée des avantages qui lui ont été assurés. L'opinion publique dans le nord est favorable à la Hollande, et le roi Guillaume ne doit plus craindre de n'être pas compris quand il déclarera qu'il ne fera plus de concessions à la Belgique! »

Le cabinet vient d'ordonner quelques démonstrations militaires sur la frontière du Nord. Pourquoi, et quel est son but? Voudrait-il persuader à l'Europe qu'il est prêt à prendre la cause de la Belgique contre le roi de Hollande et la confédération? Mais, au contraire, il a fait déclarer à la Belgique qu'il ne veut pas la soutenir, qu'il l'abandonne, qu'elle ait à se résigner, et sa déclaration a été faite avec si peu de mystère qu'il n'est pas un diplomate qui n'en ait connaissance.

Des démonstrations deviennent ridicules et exposent un cabinet aux moqueries de l'étranger lorsqu'elles n'ont rien de sérieux; c'est ce que devraient savoir nos ministres. Ils s'occupent fort peu du budget, toujours grevé par ces comédies militaires; mais ils devraient veiller à conserver intacte la réputation de la puissance française, et ne la point compromettre par un ton de menace qu'ils sont décidés à ne pas soutenir.

(*Commerce.*)

On lit dans le *Journal du Commerce* :

Il y a eu hier, après le vote de la chambre, un conseil de cabinet qui s'est prolongé fort avant dans la soirée; les ministres, à ce qu'il paraît, ont offert leur démission, mais ils ont été priés de rester à leur poste, et se sont résignés à la conservation de leurs portefeuilles; on dit même qu'ils se sont résignés également à céder au vœu de la chambre, et qu'ils doivent présenter prochainement plusieurs projets de concessions de

provoqueront l'attention, et bientôt l'hilarité des enfants; ils partent d'un éclat de rire, et le regard sévère du général eut quelque peine à les comprimer.

« Laissez-les, général, dit le baron; laissez-les, je vous en prie. A qui ne sait pas l'histoire qui s'y rattache, cette chaus-sure n'offre rien de bien poétique; et d'ailleurs, si elle me rappelle d'amers souvenirs, elle en réveille dans mon cœur de bien doux... Je vous ai promis cette histoire, écoutez-la; je serai bref autant que je pourrai. »

On s'assit en face de la console, et le baron commença : « J'ai été bien fou et bien dissipé dans ma jeunesse. J'étais beau cavalier, beau joueur, et le reste. Mon frère et moi nous habitions Paris, et nous étions de toutes les parties de plaisir à la cour de sa majesté Louis XVI. Carl, moins jeune que moi, était officier dans les Cent-Suisses; c'était le plus brillant militaire de son régiment! Et je l'aimais! Jugez: Nos parents étaient morts; plus de père, plus de mère; je n'avais plus que ce frère; nous nous aimions comme deux amis, dans la plus sainte acception de ce mot. Jamais de querelles entre nous. Parfois il me reprochait mes dissipations; et, pour prendre ma revanche, je le raillais impitoyablement sur le repos de son épée encore vierge. Il ne s'en fâchait pas, et quelquefois il me répondait : « Dans peu de temps, elle ne verra l'ennemi que de trop près; Franz, un ennemi qui n'est pas hors des frontières... » Je ne m'arrêtais guère à ces prédictions, pauvre insensé que j'étais, et, quand le 10 août j'appris que mon frère était tombé percé de coups près de ce roi que tant d'autres avaient lâchement abandonné, ce fut comme un coup de foudre qui me dessilla les yeux. O mon frère! pardon! pardon! »

Le vieillard passa sur son visage une main tremblante, comme pour cacher deux larmes qui coulaient sur ses joues flétries. Les

de travaux publics à des compagnies. S'il en était ainsi, nous les féliciterions sincèrement de leur résolution; nous croyons même qu'ils ne pourraient qu'y gagner dans la chambre; mais le parti qu'on leur prête nous paraît bien habile, et pour y croire nous attendrions que ces projets aient été présentés.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Veillez avoir l'obligeance d'insérer dans vos colonnes les observations suivantes, relatives à l'administration de bienfaisance du 6<sup>e</sup> arrondissement, service médical et pharmaceutique.

C'est comme habitant de St-Just, et placé de manière à voir comment ces deux services se remplissent dans ce quartier; que je vous soumets mes réflexions.

Un seul médecin de bienfaisance est chargé de visiter les pauvres malades; car je ne présume pas qu'il faille compter comme tel M. Chinard à qui ses fonctions de premier adjoint ne laissent pas le temps de s'occuper des malades.

Cependant le quartier de St-Just et St-Irénée est de toute la ville celui où l'on compte proportionnellement le plus d'ouvriers malheureux.

Il résulte de cet état de choses un inconvénient assez grave, c'est que le médecin faisant le service du bureau, qui doit voir aussi ses malades payants, est obligé quelquefois ou de négliger sa clientèle, ou d'arriver trop tard vers les indigents, et, dans ce dernier cas, ceux-ci sont obligés d'attendre au lendemain pour recevoir leurs remèdes.

Les sœurs chargées du service de la pharmacie ont fixé l'heure de dix au matin et de trois au soir pour l'administration des remèdes; avant ou après ces heures, la porte est fermée au malheureux: par charité, on laissera aggraver son état de maladie, peut-être on le laissera mourir.

Il est facile, d'après cela, de prévoir que, les dimanches et les jours de fête, on devra ne pas être malade; car ce jour-là les dames sont toutes à Dieu, et personne sans argent n'a de remèdes.

Ce n'est pas tout, comme elles sont pourvues de grandes connaissances pharmaceutiques, mesdames modifient à leur gré l'ordonnance du médecin; elles retranchent toujours, ajoutent rarement, et remplacent certaines substances par d'autres qu'elles jugent plus utiles.

Ces modifications, qui certainement finissent par faire une économie, profitent-elles au bureau de bienfaisance? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Les sœurs mettent-elles en regard de l'ordonnance du médecin le nom des substances qu'elles ont cru devoir supprimer ou remplacer? Cela n'est pas à présumer, et j'ai une trop bonne opinion de MM. les membres du bureau de bienfaisance, pour penser qu'ils spéculent ainsi sur de pauvres malades, et qu'ils autorisent des sœurs à contrôler les ordonnances des médecins.

Ignore si le conseil-général s'occupe ou s'est occupé du service médical des bureaux de bienfaisance; mais il me semble que tous ces abus doivent être réprimés, et que tous autres secours doivent souffrir plutôt que ceux réclamés par le malheureux malade.

Ce n'est pas du pain qu'il réclame en cet instant, ce sont des remèdes, et des remèdes bien préparés, qui lui rendent promptement la santé dont il a besoin pour soutenir la famille dont il est le seul appui.

L'Hôtel-Dieu refuse de se charger de ce service; eh bien! pourquoi ne pas le confier aux pharmaciens de chaque arrondissement? Outre l'instruction qu'ils offrent pour garantie, il y aurait cet avantage que chez eux, nuit et jour et à toute heure, le malheureux trouverait ses médicaments; les médecins pourraient mieux en surveiller les préparations, et mieux faire leurs réclamations si le cas l'exigeait.

Quelques pharmaciens ont déjà fait des offres à l'administration, offres plus avantageuses que celles des sœurs St-Vincent. Pourquoi le bureau ne prend-il par une détermination?

Je ne parlerai pas d'autres abus qui existent encore, tels que le refus de secours aux malheureux qui ne hantent pas les prêtres et les églises, ou bien à ceux qui placent leurs enfants à l'école mutuelle. Il faudrait bien d'autres articles pour les signaler tous.

Je vous adresserai en finissant, M. le rédacteur, une question que je vous prierais de résoudre.

Les médecins des bureaux de bienfaisance doivent-ils être considérés comme membres des bureaux, et comme tels convoqués aux assemblées? Pourquoi le 6<sup>e</sup> arrondissement n'imiterait-il pas d'autres arrondissements, où l'on ne craint pas de s'éclairer de leurs avis et de recevoir leurs observations?

Un habitant de St-Just.

La réponse à la question que nous adresse en finissant l'habitant de St-Just ne saurait être douteuse. Le médecin d'un bureau de bienfaisance ne reçoit aucun traitement, et son exemption de patente que lui accorde la ville est bien loin de compenser le temps qu'il perd et les soins tout gratuits qu'il donne aux pauvres; le sacrifice est donc pour lui très-considérable, et à ce titre seul nous pensons qu'il doit être regardé comme faisant partie du bureau de bienfaisance dans l'arrondissement dont il soigne les malades. Une autre raison: les bureaux sont composés d'hommes fort

enfants ne riaient plus. Il reprit bientôt :

« La captivité de Louis XVI dut suivre la terrible journée où mon frère perdit la vie avec d'autres serviteurs fidèles de la royauté. J'étais accablé; je regrettais de n'être pas mort avec mon frère; je méprisais mon existence inutile et désormais insupportable pour moi. Je fis tout pour me la faire ôter; et, aujourd'hui que tout mon sang-froid est revenu, je m'étonne que la providence m'ait si long-temps protégé. Ainsi, j'approuvais hautement dans les lieux publics le manifeste du duc de Bruns- wick, et l'on passait près de moi comme si l'on ne m'eût pas entendu. Je fus plus imprudent encore après le 2 septembre; on ne fit pas attention à moi. Peut-être ma hardiesse même était-elle pour moi une égide, et me prenait-on pour un fou. Quand la Convention eut condamné le roi, je m'écriai que c'était une infamie, et ce mot fut impuni. Le soir du supplice, Paris, qui était de mes amis, ayant poignardé Lepelletier-Saint-Fargeau, je dis devant vingt personnes que c'était une belle et sainte action. Et le courroux populaire ne s'apaisait pas sur sa tête. Je vous le répète, maintenant encore, je suis tenté de croire que ce fut un rêve. Je voulais me suicider par les mains du peuple, de ce peuple qui avait tué mon frère, et le peuple me laissait la vie! Dieu me punissait bien cruellement de mon dégoût pour elle.

Mais Dieu lui-même se lassa de ses bontés. Je bravais chaque jour l'échafaud, comme si mon sang versé eût dû effacer celui de mon frère. Un matin la révolution me réclama comme une victime qu'elle avait volontairement réservée pour un autre sacrifice. Je fus arrêté en qualité d'aristocrate, parce que j'étais baron, et que je ne le cachais pas. Mes papiers, ma correspondance avec quelques émigrés furent saisis; je ne conspirais pas, mais ces lettres étaient empreintes, comme vous le pensez

honorables, mais qui, ne voyant pas les malades, ne pouvant pas les périodes des maux qui les affligent, ne peuvent reconnaître que les résultats sans approfondir les causes, ce qui serait important si, dans la distribution des secours, ce voulait entrer dans une voie plus large.

Si les remèdes sont mal préparés, ce qui nous paraît constant, en suite des renseignements que nous avons recueillis, le médecin peut seul signaler au bureau la manière dont ses intentions sont remplies, et faire apporter des modifications à un service mal fait. Distribuer des secours aux pauvres malades est beaucoup sans doute; mais les distributions à un service mal fait. Distribuer des secours aux pauvres malades est beaucoup sans doute; mais les distributions rendus inutiles par l'ignorance ou la mauvaise foi d'agents subalternes, c'est encore plus. Nous pensons donc que l'admission du médecin comme membre du bureau de bienfaisance dont il visite les malades est de droit, mais qu'elle est indispensable.

Ce soir, au Grand-Théâtre, concert vocal et instrumental dans lequel M. George Hainl se fera entendre pour la dernière fois.

PROGRAMME.

- 1<sup>o</sup> Ouverture à grand orchestre;
- 2<sup>o</sup> Fantaisie romantique, composée et exécutée par M. George Hainl;
- 3<sup>o</sup> Scène religieuse, de la composition de M. Boverly, chef d'orchestre du Grand-Théâtre, chantée par M. Lesbros et MM. des chœurs;
- 4<sup>o</sup> Andante avec sourdines, composé par M. Baillet, exécuté par M. George Hainl;
- 5<sup>o</sup> Romances chantées par M. Lesbros;
- 6<sup>o</sup> *Souvenirs des eaux du Mont-Dore*, scène pastorale, composée et exécutée par M. George Hainl.

L'affiche donnera la composition du spectacle.

Paris, 12 mai 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Mercredi encore, le ministère était décidé à défendre le *quitus* contre les conclusions unanimes de la commission. Mais le vote de jeudi sur les chemins de fer lui a ouvert les yeux. Ne voulant pas subir coup sur coup la fêrule de la chambre, il s'est exécuté avant le scrutin.

Mais la question reviendra: il l'entend bien ainsi; seulement il espère qu'une meilleure occasion se présentera. Nous ne la lui promettons pas, et M. Cormenin non plus. Il vient de publier aujourd'hui, chez l'éditeur Pagnerre, les *très-humbles remontrances de Timon au sujet d'une compensation d'un nouveau genre que la liste civile prétend établir entre quatre millions qu'elle doit au trésor et quatre millions que le trésor ne lui doit pas*. Nous avons lu ce petit volume. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'il aura infailliblement l'effet de la lettre sur l'apanage.

Hier, chez le comte \*\*\* , où se trouvaient réunis le président de la chambre des députés, M. Bertin et quelques autres notabilités, MM. Mollien et Tripiet se sont prononcés dans les termes les plus passionnés contre la conversion des rentes. « Si j'avais cent boules noires, disait l'un d'eux, je les déposerais toutes contre la résolution qui nous a été portée comme une insolente provocation. » M. Mollien demandait, avec une colère apoplectique, un comité d'enquête pour examiner la conduite des conseillers de la couronne. On assure que le nom de M. Montalivet a été cité avec une partialité qui révèle le discrédit où est tombé M. Molé en haut lieu, et à quelle tendance on serait disposé à se rallier. On a parlé aussi d'une adresse à la couronne où la noble chambre ferait l'exposé des hautes considérations qui l'empêcheraient de donner suite à la proposition soumise à son examen.

Le duc Decazes s'est rendu ce matin, de très-bonne heure, chez le président du conseil où se trouvait déjà M. Dupin.

On assure que le but de cette conférence était la question de la dissolution de la chambre. Cette question a, dit-on, été introduite par le duc Decazes qui l'a fait intervenir comme le seul moyen de prévenir la lutte qui s'engagerait nécessairement entre les pouvoirs à l'occasion de la conversion que la chambre des pairs est très-résolue à repousser à l'unanimité. Si l'on en croit les amis de M. Molé, le désaccord sur la dissolution serait le même qu'entre le ministère et la chambre sur la rente.

M. Dupin a déclaré qu'il avait assez d'expérience des assemblées délibérantes pour regarder un appel aux collèges électoraux sur des questions de prérogatives comme un danger réel pour la couronne que sa loyauté lui faisait un devoir de prévenir.

« Nous avons tous fait des fautes; la couronne a trop de-

bien, d'une grande haine pour la révolution. On me jeta en prison et le tribunal me condamna comme agent des Bourbons et de leurs adhérents à l'étranger. Je ne m'étais pas défendu, et j'entendis mon arrêt avec une sorte de joie et d'exaltation férocité. Vous eussiez dit un homme qui se vengeait.

— Vous auriez pu émigrer, dit le général au baron. Si la fuite était permise à quelqu'un, n'était-ce point à vous, étranger, et n'ayant plus sur le sol français aucune affection qui vous y rattachât?

— Je vous l'ai dit, je jetais chaque jour à la mort d'insolents défis qu'elle ne relevait pas. Tout comme l'amour, la haine a ses entraînements irrésistibles; et moi, chétive et impuissante créature, je croyais dans ma démence qu'en me courbant sous la roue, je contribuerais à faire verser le char.

Mais quand je ne vis plus la pure lumière du soleil qu'à travers les barreaux pressés de mon cachot, je commençai à la regretter. Une réaction s'opéra en moi. Ce fut, non pas encore l'instinct de la vie, mais celui de la liberté, qui se réveilla. C'est le plus puissant de tous. La captivité, c'était pour moi la mort, moins le repos.

Explique qui pourra les contradictions du cœur humain! J'avais nourri contre le peuple les plus profonds ressentiments; et je n'avais imaginé d'autre vengeance que de lui donner quelques gouttes de sang de plus à verser! Et voilà que, dans une prison, j'aspirais à redevenir libre, sachant bien, cependant, que cette prison était l'antichambre de l'échafaud; où je voulais monter! Bientôt j'allai plus loin; ma fièvre s'éteignit, mes idées de suicide m'abandonnèrent. Cette conversion fut aussi prompt que miraculeuse. C'est Dieu qui permit miracle, c'est une femme qui le fit.

(La suite à un prochain numéro.)





D. N'avez-vous pas trouvé dans la comédie, à la place du plan, ce mot d'Huber : « Vous m'avez trompé, ne comptez plus sur moi, vous êtes un mauvais drôle » ? — R. Oui, quelque chose au moins de semblable.

Lecture est faite ici de la pièce la plus importante du procès, intitulée : *Transaction entre Steuble et la république française*. En voici l'analyse. Steuble ayant eu à se plaindre d'Huber, malgré tous ses efforts pour terminer l'affaire, se voit prié d'établir les conditions suivantes : 1° La maison doit être louée en mon nom ; 2° il se réserve à moi seul d'introduire dans l'atelier les personnes que je voudrai, aucune n'y entrera sans ma permission ; 3° le soin des achats et des ouvriers m'est abandonné.

D. De quelle entreprise s'agissait-il ? — R. D'aucune ; je ne sais pourquoi j'ai écrit cela.

D. Vous aviez un projet cependant. — R. Oui, de faire une machine.

D. En quoi Huber devait-il s'occuper de cette affaire ? — R. Huber n'avait nullement à s'y mêler.

D. Pourquoi une entreprise était-elle arrêtée entre vous et Huber ? — R. Il faut s'entendre ; entreprise ici veut dire machine.

D. Pourquoi faites-vous un traité par lequel vous déclarez qu'Huber n'aura plus à s'en occuper ? — R. Je ne sais pas moi-même comment j'ai été amené à dire cela.

L'interprète donne lecture d'une lettre écrite par Steuble à Souillard. Steuble y exprime ses regrets de s'être engagé dans une affaire odieuse, à laquelle il voudrait mieux pour lui qu'il n'eût jamais pris part.

D. Quelle était cette affaire odieuse ? — R. Ma querelle avec Souillard.

D. On a saisi sur Huber un carnet où se trouvaient quelques phrases écrites au crayon avec des chiffres de convention. — R. Je n'ai aucune connaissance de ce qui a été saisi sur Huber.

D. Ces chiffres ont donné lieu à une opération qui se renouvellera devant vous ; on est parvenu à traduire ces chiffres par un moyen que vous connaissez : c'est une pièce trouvée dans le portefeuille d'Huber. Voici le sens de ces chiffres tel qu'il a été interprété : « Je lui ai conseillé d'aller vous rejoindre. Il nous a promis de ne plus revenir en France et de retirer la dénonciation ; il s'est plaint d'avoir été trompé, et veut maintenant s'enrichir par une dénonciation. J'ai d'ailleurs trouvé une poudre fulminante fort utile. »

Dans l'acte d'accusation, cette traduction, aussi bien que les mots écrits au crayon sur le carnet, est reproduite tout au long.

D. Ce récit, fait par Huber, vous regarde-t-il ? — R. Je n'en sais rien.

D. N'avez-vous pas quitté Londres précipitamment, sans avoir mis votre passeport en règle ? — R. Mon passeport était en règle.

D. Du tout, le fait est constaté. Nous vous rappelons ce fait parce que vous avez déclaré vous-même que vous aviez tellement hâte de quitter Londres que vous n'aviez pas eu le temps de mettre votre passeport en règle. Pourquoi êtes-vous venu à Paris ? — R. Parce que j'avais appris qu'Huber m'avait invité.

D. Où avez-vous logé en arrivant à Paris ? — R. Chez Moutier d'abord, puis chez Giraud.

D. N'est-ce pas Mlle Grouvelle qui vous a fait conduire chez Giraud ? — R. Je n'en sais rien.

D. Est-ce Annat ? — R. Je n'en sais rien.

D. Arrivé à Paris, n'êtes-vous pas allé souvent chez Laure Grouvelle ? — R. Pas très-souvent.

D. Pourquoi ces visites ? — R. Pour apprendre le français.

D. Au milieu de vos papiers on a trouvé le portrait d'Alibaud. — R. C'est un de mes amis qui me l'a donné.

D. Il résulte de tout cet interrogatoire que la plupart des

faits mentionnés dans vos déclarations sont vrais. Vos relations avec Huber et Laure Grouvelle sont bien établies. Vous avez fait le dessin qui a été trouvé sur Huber, et c'est Huber qui vous l'a soustrait. — R. Je ne sais au juste si c'est lui qui l'a saisi chez moi.

Faits Divers.

L'autorité fut informée que la femme d'un sieur H... , marchand-boucher à Paris, avait disparu subitement, et que cet événement ayant été précédé d'une vive altercation entre les deux époux, on avait tout lieu de craindre, vu le caractère farouche du mari, que la dame H... n'eût été la victime de quelque attentat.

En conséquence, le commissaire de police s'est transporté chez le sieur H... , et l'a sommé de lui représenter sa femme. Après quelque hésitation, cet homme, voyant que le mensonge serait inutile, se décida à ouvrir une chambre écartée et sans fenêtre, où l'on trouva accroupie contre terre la pauvre femme, dont le corps portait encore les traces non douteuses des actes de brutalité exercés sur sa personne.

Interpellée par le magistrat, cette infortunée lui déclara que s'étant refusée à signer des engagements préparés par son mari, et qui avaient pour objet de la dépouiller de quelques ressources qui lui sont personnelles, cet homme, après l'avoir maltraitée, l'avait traitée dans ce cachot où elle était enfermée depuis cinq jours, couchant par terre et ne recevant pour toute nourriture qu'un peu de pain que lui apportait chaque matin son geôlier, qui, du reste, lui avait déclaré qu'elle ne sortirait de sa prison qu'après avoir souscrit complètement à ses volontés.

H... a été arrêté et conduit immédiatement à la Force, où il a été écroué en attendant que justice soit faite. Quant à la victime, son état, fort alarmant d'abord, s'est un peu amélioré ; mais on craint qu'elle ne se ressente long-temps des actes de barbarie dont elle a été l'objet.

— Les tribunaux vont, dit-on, être saisis d'une singulière contestation.

Un peintre qui travaille à un tableau représentant la fin tragique de Milton de Crotona, rencontra dans la rue un commissionnaire aux formes athlétiques. Après avoir admiré sa taille colossale, ses muscles vigoureux, il lui proposa de servir de modèle. L'enfant de l'Auvergne accepta ; le salaire était de nature à le tenter : il ne s'agissait d'ailleurs que de poser nu et les mains attachées à un anneau de fer, afin de figurer, autant que possible, le tronc d'arbre dans lequel les mains de Milton étaient emprisonnées lorsqu'il fut dévoré par les bêtes féroces.

Quand le modèle fut prêt : « Figurez-vous, lui dit l'artiste, qu'un lion s'élançait sur vous et soit près de vous dévorer ; faites, pour lui échapper, tous les efforts que vous tenteriez en pareil cas. » Le modèle fit de son mieux, mais le peintre n'était pas satisfait de ses ignobles et froides convulsions ; tous les conseils qu'il donnait restaient inutiles. Il s'avisait alors d'un expédient tout nouveau : il alla détacher dans sa cour un dogue vigoureux, le lança sur le malheureux captif ; il excitait l'animal de la voix et du geste. Pour le coup, les efforts du commissionnaire prirent un air d'admirable naturel.

L'artiste émerveillé court à sa palette, et pendant que le patient mordu et déchiré jette les hauts cris : « A merveille ! exclame le peintre, continuez ! Oh ! que c'est bien cela ! » La séance dura une heure. Le modèle, tout ensanglanté, demande une indemnité.

— Voici une anecdote judiciaire publiée par le *London Dispatch*, et qui ne donne pas une haute idée de la galanterie de nos voisins d'outre-mer.

Hannah Sugleby Lussard, très-connue comme danseuse de

corde, était traduite devant M. Grove dans les circonstances suivantes. Un agent de police avait rencontré la prévenue dans Finsbury-Square ; elle était dans un état complet d'ivresse, et donneret savant ; cet aimable oiseau fait depuis long-temps l'admiration des habitués de Fulwoods-Hall par sa gentillesse et son adresse à danser sur la corde, à tirer le pistolet et même le canon.

L'incohérence et l'embarras qui régnaient dans les réponses de la danseuse ont déterminé l'agent de police à la conduire avec son oiseau au dépôt.

Le mari se présenta à l'audience pour réclamer l'oiseau qui depuis quinze ans fait les délices et la fortune de sa famille.

Le magistrat : Je ne puis mettre en liberté votre femme, qui, sous le prétexte d'exercer la magie et de faire des tours de passe-passe, a escamoté un pot d'étain que l'on est venu me réclamer.

Le mari de la danseuse : C'est l'oiseau que je réclame, mon magistrat ; quant à l'autre, qu'elle subisse son sort. Rendez-moi mon oiseau vaut 50 livres sterl.

Le magistrat : Votre femme est condamnée à 5 shellings d'amende ; faute de les payer, elle restera huit jours dans la maison de correction.

Le mari de la danseuse : Comme il vous plaira, mon magistrat.

La cage est rendue à ce modèle des époux qui appelle son oiseau des noms les plus tendres ; il emporte avec précipitation la cage qui contient son trésor, et quitte en courant la salle d'audience, sans vouloir même regarder sa femme.

La danseuse de corde est condamnée à huit jours d'immobilité forcée.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mai, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 12 MAI.

Les affaires ont été entièrement nulles à la bourse ; cependant il y a eu quelque hausse dans le 5 p. 0/0 ; les autres valeurs ont été sans variation.

Cinq pour cent	108 63	109	108 63	108 95
— fin courant	108 80	109 5	108 75	109 5
Quatre pour cent	81	81 5	81	81
Trois pour cent	81	81 20	81	81 15
— fin courant	100 95	100 95	100 95	100 95
Rentes de Naples	101	101 10	101	101 10
— fin courant	435			
Caisse hypothécaire	2710			
Emprunt d'Haiti	1245			
Actious de la Banque				
Quatre Canaux				

GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 14 mai 1838. — Premier début de Mlle Angéline. — 1° LA CROIX-TAINE, vaud. — 2° LA FILLE DE L'AVARE, vaud. — 3° KETIL, vaud. — 4° L'OURS ET LE PACHA, vaud. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZEL.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(4805) A VENDRE. — Un fonds de relieur bien achalandé. S'adresser à M. Quantin, notaire.

ANNONCES DIVERSES.

(4840) A VENDRE pour le prix de sept mille francs. — Maison de campagne située sur la route de Crémieu, territoire de l'Aigle, à Villeurbanne, composée de deux rez-de-chaussée, chambres et grenier, quatre cents arbustes clos de murs, lieux d'aisance et grande tonne, tables et bancs. S'adresser chez Revollier, rue de la Croix, n° 24, à la Guillotière.

(4839) A VENDRE pour cause de départ. — Le fonds d'une imprimerie lithographique, bien lucratif, qui fait au moins 8,000 francs par an, avec deux presses et ses établissements. Prix : 4,000 francs. S'adresser chez M. Brosse, homme de loi, rue Quatre-Chapeaux, n° 11, au 1er.

(6988) A VENDRE. — Un fonds de café, cours Bourbon, n° 25, au coin de la rue de Condé, aux Brotteaux. Il est bien achalandé ; les meubles sont en très-bon état. On donnera des facilités pour le paiement. — S'y adresser. Le propriétaire se retire pour aller à la campagne.

(7001) A VENDRE de rencontre. — Calèche neuve. Pour la voir, se présenter à toute heure chez M. Rey, sellier, rue Ste-Hélène, n° 12.

(4813) A LOUER de suite. — Plusieurs appartements garnis, à Villeurbanne, près l'arrivée des omnibus, avec jouissance de la promenade dans un vaste clos. S'adresser à M. Lornage, rue de la Croix, n° 21, à la Guillotière.

DIRECTION DES NOURRICES.

Les bureaux du successeur de M. J.-M. Poujol sont toujours situés quai Humbert, n° 1, au 1er, en face du pont du Change.

Le successeur paie à présentation tout l'arriéré dû aux nourrices. (2008)

A L'INSTAR DE PARIS.

Place Grenouille, 2, au 1er.

Le sieur BOZONNET tient pension bourgeoise, sert à la carte, porte en ville. — Diners à 1 f. 25 c. — Salle indépendante. (4843)

(4830) A DATER DU 25 JUIN 1838,

l'Etude de M<sup>e</sup> Treillard,

AVOUÉ PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LYON,

Sera transférée quai de la Baleine, n° 18, au 1er. (4830)

MODES DE PARIS.

Chapeaux à . . . . .	12 fr.
Capotes à . . . . .	15
Chapeaux et capotes avec fleurs. . . . .	18
Capotes pour enfant. . . . .	

Hôtel de Milan. (4831)

(191) VÉSICATOIRES-ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES, seul approuvé par les membres de la Faculté de médecine pour se passer sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (COMPRESSES SPONGIEUSES préférables au linge.)

Dépôts chez les pharmaciens Guichard, place des Cordeliers, et Roussin, rue St-Dominique, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Trouillet, à Vienne ; Brigaud, à Thizy ; Couturier, à St-Etienne.



SERVICE RÉGULIER DES

PAQUEBOTS A VAPEUR

FRANÇAIS

l'Océan et la Méditerranée

ENTRE MARSEILLE ET L'ESPAGNE.

Le paquebot à vapeur *la Méditerranée* (capitaine Malvesy) partira le 15 mai courant pour CADIX, touchant à Port-Vendres, Barcelone, Valence, Alicante, Carthagène, Algérie et Gibraltar.

Pour fret et passage, s'adresser, à Marseille, à MM. Regny née Bernadac et Ce, armateurs. (6998)

(4837) Les sieurs GUINET et PARIS ont l'honneur d'informer MM. les amateurs que le 22 du courant il leur arrivera cinquante chevaux de races diverses d'Allemagne.

GUÉRISON DES MALADIES Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

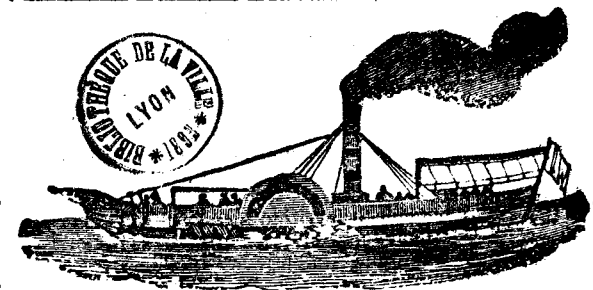
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)



A DATER DU 1er MAI, LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

PARTENT TOUS LES JOURS A QUATRE HEURES DU MATIN. Ils correspondent directement avec ceux pour MARSEILLE les mardis, jeudis et samedis. Les bureaux de la compagnie sont quai de Ratz, n° 12. (2000)